



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture  
de Boulogne-sur-mer**

Affiché le 31 MARS 2022

Bureau du Cabinet et de la Sécurité

Boulogne-sur-Mer, le 24 mars 2022.

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AGRÈMENT  
EN QUALITÉ DE GARDE PARTICULIER**

- Vu** le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 26 mai 2020 portant nomination de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-11-7 du 22 février 2022 accordant délégation de signature à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 reconnaissant les aptitudes techniques de M. WARGNIER Jérôme à l'exercice des fonctions de garde particulier ;
- Vu** la commission délivrée par M. Philippe CHARTON, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-Mer à M. WARGNIER Jérôme par laquelle il lui confie la surveillance des propriétés appartenant à l'Office sur les communes d'Audresselles, Boulogne-sur-Mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel Hardelot, Outreau, Réty, Rinxent, Saint Martin Boulogne, Samer, Wimille et Wimereux ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. WARGNIER Jérôme, né le 16 juin 1983 à Boulogne-sur-mer (62) et demeurant au 17 rue Georges Clémenceau à Ambleteuse (62164), est agréé en qualité de garde particulier pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-Mer, sur le territoire des communes susmentionnées.

**Article 2 :** La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent agrément est délivré pour une durée de CINQ ANS.

**Article 4 :** Préalablement à son entrée en fonctions, M. Jérôme WARGNIER doit prêter serment devant le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer.

**Article 5 :** Dans l'exercice de ses fonctions, M. Jérôme WARGNIER doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

**Article 6 :** Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification :

- d'un recours gracieux auprès du Préfet du Pas-de-Calais,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille.

L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 8 :** La sous-préfète de Boulogne-sur-Mer est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Jérôme WARGNIER.

la sous-préfète,



**Dominique CONSILLE**

**Destinataires :**

M. Jérôme WARGNIER  
17 rue Georges Clémenceau  
62164 AMBLETEUSE

M. le Procureur de la République près le Tribunal  
Judiciaire de Boulogne-sur-Mer

M. Philippe CHARTON, Directeur Général  
de l'Office Public de l'Habitat de Boulogne-sur-mer

Mme et MM. les Maires d'Audresselles, Boulogne-sur-  
Mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La  
Capelle les Boulogne, Le Portel, Neufchâtel Hardelot,  
Outreau, Réty, Rinxent, Saint Martin Boulogne, Samer,  
Wimille et Wimereux



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEMANDE D'AGREMENT POUR UN GARDE PARTICULIER

- Première demande d'agrément (\*)  
 Renouvellement de l'agrément

**PARTIE A REMPLIR PAR LE COMMETTANT (PROPRIETAIRE OU DETENTEUR DES DROITS D'USAGE)**

Je soussigné(e)

Nom : CHARTON Prénom : Philippe Qualité : Directeur Général  
 Domicilié(e) à 30/32 Avenue Charles de Gaulle ☎ 03 21 10 0130  
 Code postal : 62200 Ville : BOULOGNE SUR MER

Le cas échéant, nom de l'association, groupement ou collectivité : .....

Précisez ci-dessous la composition du bureau :

| Fonction           | Nom | Prénom |
|--------------------|-----|--------|
| Président          |     |        |
| Vice-Président (s) |     |        |
| Secrétaire         |     |        |
| Secrétaire adjoint |     |        |
| Trésorier          |     |        |
| Trésorier adjoint  |     |        |

**Sollicite l'agrément d'un \*** :  Garde particulier     Garde-chasse particulier     Garde-pêche particulier  
 Garde des bois particulier     Garde du domaine public routier

Nom : WARIGNIER Prénom : Sébastien Profession : Chargé d'état des biens  
 Né(e) le : 16/06/1983 à Boulogne sur mer  
 Domicilié(e) à 47 rue Chémouveau Code postal/Ville : 62266 AMBLETEUSE  
 Pour assurer la surveillance des biens suivants : les propriétés de l'Habitat des Lillois

Dans l'hypothèse où la surveillance des biens susvisés était déjà assurée par un ou plusieurs autres gardes particuliers, veuillez préciser leur identité ci-dessous. (En cas de cessation de fonction, merci de bien vouloir retourner les arrêtés d'agrément) :

FAIT A. Boulogne sur mer LE ..... SIGNATURE DU COMMETTANT

24/03/2022

\*) Cocher la case correspondante



**PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT GARDE PARTICULIER**

Je soussigné(e) (nom, prénom).....*WARIGNIER Sébastien*.....déclare sur l'honneur : (\*)

que je n'exerce pas les fonctions de garde particulier pour le compte d'autres personnes ou associations.

que j'exerce déjà les fonctions de garde particulier pour le compte de la ou des personnes ou associations suivantes : .....

que je n'exerce pas les fonctions d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint, d'ingénieur technicien ou agent de l'office national des forêts et des services forestiers de la Direction Départementale ou Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, d'agent du Conseil Supérieur de la Pêche, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou des parcs nationaux, garde-champêtre.

que je ne suis ni propriétaire ou détenteur de droits réels immobiliers des propriétés qui sont soumises à ma surveillance.

que je ne fais pas partie des membres du conseil d'administration de l'association détentrice des droits qui me commissionne.

FAIT A...*Bardonecchia*.....LE...*16/09/2021*.....**SIGNATURE DU CANDIDAT**



(\*) *Cocher la ou les cases correspondant à votre situation*


**Pièces à joindre**

■ Pour une première demande :

- ⇒ Photocopie d'un justificatif d'identité du candidat en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)
- ⇒ La commission délivrée au garde particulier en application de l'article R. 15-33-24 du Code de procédure pénale, complétée, datée et signée par le propriétaire ou détenteur des droits d'usage (Annexe 1)
- ⇒ L'arrêté reconnaissant l'aptitude technique du garde particulier dans la ou les spécialités demandées (chasse, pêche, bois et forêts, voirie routière)
- ⇒ Tout document établissant que le demandeur dispose des droits de propriété ou d'usage sur le territoire soumis à la surveillance du garde (acte de propriété, baux ou attestations, liste des propriétaires des parcelles) et la localisation du territoire (extrait cadastral ou carte IGN).
- ⇒ Pour un garde-chasse, photocopie du permis de chasser.
- ⇒ Le cas échéant, copie de l'agrément délivré antérieurement au garde particulier.
- ⇒ La carte d'agrément (article R. 15-33-27-1 du code de procédure pénale) complétée par le commettant, signée par le commettant et le garde particulier.

■ Pour un renouvellement : Dossier à présenter dans les mêmes conditions qu'une première demande à l'exclusion des pièces relatives aux droits de propriété ou d'usage et de localisation du territoire si aucune modification n'est intervenue dans l'intervalle.

**Le Dossier complet est à faire parvenir à la Préfecture ou Sous-Préfecture dans le ressort duquel se situent les territoires soumis à la surveillance du garde particulier.**

*24/09/2021*  




## OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BOULOGNE-SUR-MER

Siren : 278 200 029 - N° TVA Intracommunautaire : FR06275200045 - APE : 6820 A

Boulogne S/Mer, le 2 septembre 2019

### ATTESTATION

Je soussigné, Philippe CHARTON, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de BOULOGNE S/MER, atteste que notre établissement possède des biens immobiliers sur les communes suivantes :

- AUDRESSELLES
- BOULOGNE SUR MER
- CARLY
- FERQUES
- HÉSDIN L'ABBÉ
- ISQUES
- LA CAPPELLE
- LE PORTEL
- NEUFCHATEL-HARDELOT
- OUTREAU
- RÉTY
- RINXENT
- SAINT MARTIN BOULOGNE
- SAMER
- WIMILLE
- WIMEREUX.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CHARTON

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral  
du 23/09/19

Pour le préfet,  
le secrétaire général

Martine N. BAREDE

